



Probleme papier vente voiture

Par **zeliezellie**, le **25/07/2011** à **13:44**

Bonjour, en juin 2010, j'ai vendu ma voiture à ma soeur, nous avons rempli les papiers, et elle devait se charger de renvoyer les papiers à la sous prefecture pour mettre la voiture à son nom, ce qu'elle n'a jamais fait. Je m'en suis rendu compte en recevant des pv chez moi... 6 mois après. J'ai donc rappelé ma soeur, elle aurait perdu les papiers, j'ai donc refait entièrement les papiers de la vente et les lui ai envoyés, elle n'avait plus qu'à signer et à me les renvoyer mais aucunes nouvelles depuis. Au téléphone, elle prétend m'avoir envoyé les papiers et que la voiture est à la casse. Après vérification, la voiture n'est pas en casse... et ma soeur a une autre voiture. J'ai peur que ma voiture soit dans la nature, toujours à mon nom, s'il arrive quoi que ce soit je serai pénalement responsable. Quelqu'un a-t-il une solution pour que cette voiture ne soit plus à mon nom?? MERCI

Par **mimi493**, le **25/07/2011** à **16:52**

Est-ce qu'au moins vous avez conservé une copie de la carte grise ? Est-ce que vous avez barré la carte grise et détaché le coupon lors de la vente ?

Par **zeliezellie**, le **25/07/2011** à **17:43**

Oui j'ai bien barré la carte grise et écrit "vendu le" mais je n'ai pas fait de copie et pas non plus détaché le coupon...

Par **mimi493**, le **25/07/2011 à 20:17**

Vous avez un courtier en assurance ? Normalement ils ont copie de la carte d'immatriculation et si vous y allez, ils devraient l'avoir dans votre dossier.rnrnLe but est d'avoir au moins les caractéristiques du véhicule et de pouvoir aller à la Préfecture pour voir s'ils vont vous dire si la voiture est encore à votre nom.rnrnAu faitrncitation]après vérification, la voiture n'est pas en casse...[/citation] comment avez-vous pu vérifier ?

Par **alterego**, le **25/07/2011 à 22:45**

"en juin 2010, j'ai vendu ma voiture à ma soeur, nous avons rempli les papiers, et elle devait se charger de renvoyer les papiers à la sous préfecture pour mettre la voiture à son nom, ce qu'elle n'a jamais fait"rnrnVotre sœur a manqué aux obligations auxquelles est tenu l'acquéreur d'un véhicule, c'est un fait.rnrnIl semblerait que vous ayez, aussi, manqué à celles qui vous incombent en n'adressant pas, à la préfecture ou sous-préfecture de votre domicile, l'original du certificat de cession de votre véhicule indiquant l'identité et le domicile déclaré par votre sœur. rnrnCette formalité remplie, vous auriez dégagé votre responsabilité quant aux infractions commises par votre sœur avant la ré immatriculation à son nom et, à même d'en apporter la preuve, vous ne vous inquiéteriez pas des PV la concernant.rnrnJe partage les conseils qui précèdent, auxquels j'ajouterais que les photocopies ou les scans sont la mémoire et l'usage du courrier RADAR une sécurité de transmission et un moyen, sinon de démontrer, de laisser présumer votre bonne foi.rnrnCordialement

Par **zeliezelie**, le **25/07/2011 à 22:53**

j'ai vérifié, auprès de la préfecture, grâce au numéro d'immatriculation, si la voiture était toujours à mon nom et si elle était à la casse. rnje sais que j'aurais dû renvoyer moi même les papiers à la sous préfecture, confier cette tâche à ma soeur a été une grave erreur.rnje n'ai pas la photocopie de la carte grise, j'ai effectué cette vente en toute confiance.rny'a-t-il un recours? faut-il porter plainte? rnsi elle décidait enfin à renvoyer les papiers de la vente à la sous préfecture après un an, serait-ce valable? aurais-je une amende pour non respect des délais?